

Le faux avocat qui ose défier le barreau de Marseille

Fouhed Amiar n'a pas de titre, mais il a déclaré la guerre aux gens de robe

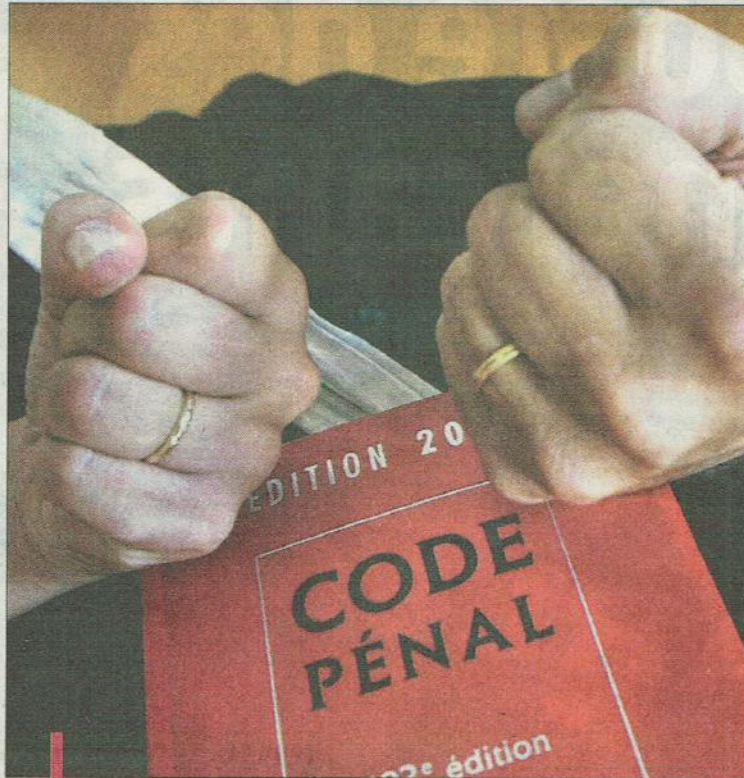
C'est loin d'être un cadavre du droit. Il confond volontiers nullité de procédure et renvoi. Le président Fabrice Castoldi a beau lui tendre des perches longues comme des joutes provençales, il lui faudra s'y reprendre à trois reprises pour qu'il comprenne que seul le renvoi était son salut.

Depuis des mois, Fouhed Amiar, 48 ans, défie le barreau de Marseille dont il conteste les compétences. Il avait créé de lui-même une association baptisée "Jurisdiction" versée dans l'"assistance en défense transversale du justiciable par l'intelligence économique" (sic). Son président entendait donner des consultations, rédiger des actes,

"Je ne mets pas tous les avocats dans le même sac !"

LE PRÉVENU, ÂGÉ DE 48 ANS

se faire l'avocat sans en avoir les titres et facturerait des honoraires d'un montant de 7040€ TTC. Alors, le barreau de Marseille lui est tombé dessus. En tir groupé. Il est vrai que Fouhed Amiar n'a pas fait dans la dentelle. Il a qualifié pêle-mêle les avocats de "pétainistes". Les provoque par mails: "Vous êtes



Les joutes oratoires promettent d'être rudes entre les vrais avocats et un prévenu accusé d'usurpation de titre.

/ ARCHIVES J.-E.E.

un escroc, vous et votre barreau actuel." Parlant d'une avocate, il la qualifie de "sous-fifre d'avocate sous X", qui plaiderait "du haut de son excroissance corticale inversée", quand d'autres sont gentiment affublés du titre de figures de "carafes de limonade" ou d'"avocat de basse-cour". Voilà qui faisait

beaucoup à supporter.

Le 10 avril 2017, le barreau de Marseille, ses quelque 2000 avocats, M^e Philippe Amram en tête, ont déposé plainte contre lui. Six jours plus tard, le faux avocat leur a répondu par une lettre diatribe. L'intéressé a été entendu à deux reprises. Rien de plus. Il est aujourd'hui poursuivi pour usur-

pation de titre. Son avocate marseillaise lui a filé entre les droits. On imagine en effet qu'il lui était difficile de défendre ce virtuose du droit autoproclamé sans s'attirer les foudres de ses pairs marseillais. Et d'ailleurs, cela ne se fait pas. Les usages judiciaires veulent que ce soit un avocat d'un barreau extérieur qui défende ce type de prévenus, en guerre contre un plaideur marseillais. Mais l'avocate s'est retirée au dernier moment.

Du coup, Fouhed Amiar s'est retrouvé nu comme un ver, nu et sans robe, nu et sans droit, seul face à une trentaine d'avocats rassemblés la semaine dernière dans la salle d'audience de la 11^e chambre, prêts à le pendre haut et court, l'impudent! "Je ne mets pas tous les avocats dans le même sac", s'est défendu, du bout des lèvres, l'insolent. Le président Castoldi a joué les éléments modérateurs. Le vice-procureur Brigitte Lanfranchi a déploré que "les enquêteurs se soient désintéressés de ce dossier", avant d'ajouter: "On s'est contenté d'un minimum syndical."

Le tribunal a renvoyé le dossier, parce que tout prévenu, même le pire, a le droit d'être défendu. L'affaire sera plaidée le 7 décembre. Elle promet de singuliers échanges entre les vrais et le faux avocat.

Denis TROSSERO